

Installation d'un défibrillateur semi-automatique (DSA)



Tous les ans environ 40 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque en France (d'après la Fédération Française de Cardiologie).

La loi autorise maintenant tout le monde à se doter d'un défibrillateur pour porter secours à une victime de malaise cardiaque.

Le DSA est très simple d'utilisation car il donne des instructions vocales et sait détecter si la personne est réellement victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

Afin de sensibiliser et protéger les habitants de la commune, la municipalité vient d'installer un défibrillateur semi-automatique sur la façade de la mairie.

L'équipe et le personnel municipal seront formés prochainement à l'utilisation du DSA.

Vous souhaitez être formés au DSA : inscrivez-vous à la mairie afin de constituer des groupes.



Les brèves du village

Le conseil des jeunes de Grémévillers :

La première rencontre du conseil des jeunes va bientôt être organisée. Tu as entre 9 et 20 ans et tu souhaites rejoindre le groupe en cours de constitution, n'hésites pas à contacter la mairie.

La bibliothèque municipale :

La bibliothèque municipale a investi dans de nouveaux ouvrages, n'hésitez pas à venir les découvrir. Petits et grands, lecteurs de romans ou d'enquêtes policières, chasseurs ou bricoleurs, chacun y trouvera son bonheur. Pour rappel la bibliothèque est ouverte les mardis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30.

Travaux de gravillonnage :

Le gravillonnage des rues Manoir et Alexis Maillet est avancé par rapport au planning initial. Si les conditions climatiques restent favorables, ces travaux sont prévus les 18 et 21 juin 2021.

Action mobile de Prévention Santé Précarité

Le projet Action mobile Prévention Santé Précarité est mené par le Conseil départemental en lien avec la Communauté de communes de la Picardie Verte.

La prochaine permanence aura lieu le mardi 6 juillet 2021, de 14 h 00 à 16 h 30, à la mairie.



FLASH INFOS n° 7 – Juin 2021

Les élections départementales et régionales

Les dimanches 20 et 27 juin 2021 auront lieu les élections départementales et régionales.

Pour les élections départementales, nous voterons pour un binôme composé d'une femme et d'un homme avec pour chaque titulaire un(e) suppléant(e).

Ce binôme représentera tout le canton de Grandvilliers (regroupant les anciens cantons de Songeons, Formerie, Le-Coudray-Saint-Germer et Grandvilliers). 3 binômes souhaitent représenter ce canton composé de 100 communes.

Pour les élections régionales, nous voterons pour une liste qui représentera le département. La région est composée de 5 départements. Il y a 7 listes en concurrence.

En ce qui concerne l'organisation dans notre commune, étant donné les exigences sanitaires et avec l'autorisation de Madame la Préfète de l'Oise, le bureau de vote a été exceptionnellement implanté dans le local scolaire (ancien local des pompiers), à côté du local technique, **place des Hortensias**.

La salle sera divisée en **deux bureaux**, l'un pour le scrutin départemental et l'autre pour le scrutin régional.

Les électeurs, qui le souhaiteront, pourront ne voter que pour un seul scrutin, tout en s'abstenant pour le second.

Dans les conditions sanitaires actuelles, conformément à la circulaire préfectorale :

- le port du masque reste obligatoire,
- du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie du local,
- il est fortement recommandé à chaque électeur de se munir de son propre stylo,
- le nombre d'électeurs à l'intérieur du bureau sera limité à 3, ce qui pourra engendrer une courte attente à l'extérieur,
- un parcours sera mis en place pour éviter le croisement des personnes,
- les dépouillements se feront en présence d'un public restreint,
- un(e) électeur(trice) peut avoir 2 procurations.

Suite aux dépouillements, tous les résultats seront centralisés à Grandvilliers pour les 2 scrutins.

La mairie (mail, téléphone) reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Divagation et disparition des chats

Depuis quelques temps, de nombreux chats domestiques disparaissent, notamment dans Frétoy. Ils sont pourtant, pour la plupart, nourris par leurs propriétaires et stérilisés.

Si la divagation d'un animal devient problématique, n'hésitez pas à prendre contact avec son propriétaire, si possible, ou avec la Mairie, des solutions existent. Ne nourrissez jamais un chat ne vous appartenant pas, sauf si vous avez envie qu'il revienne !

Pour rappel, la Commune a une convention avec la SPA pouvant permettre de stériliser les chats sans propriétaire et même, dans le meilleur des cas, de les proposer à l'adoption.

Nous demandons aux propriétaires de chats, d'une façon générale, de veiller à bien nourrir leurs animaux et de les faire stériliser. Ceci contribuera à atténuer leur envie de divaguer. N'hésitez pas, également, à discuter de vos animaux avec vos voisins de façon à ce que ceux-ci les identifient plus facilement et puissent vous contacter en cas de soucis.